

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_070

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20h15,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CHARTE DU GROUPE
RESEAU DEMARCHE HANDICAP**

Date de la convocation : mercredi 17 mars 2021

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 6 Votants : 35	Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;
Résultat des votes :	Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Véronique MOREL à Jean Claude SARTER ; Pierre BAFFERT à Raphael MAISONNIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL
Pour : 34 Abstention : 1 Contre : 0	

CONSIDERANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la Démarche Handicap, issue de la réflexion des acteurs de terrain en 2015 et portée officiellement par la Communauté de Communes depuis 2017,

CONSIDERANT le portage et le développement du Groupe Réseau, en tant qu'instance de réflexion, de partage et d'échanges en faveur de la création de propositions opérationnelles, reconnu par les Elus de la Commission Petite enfance & Solidarités, en commission du 19 janvier dernier.

CONSIDERANT la Charte du Groupe Réseau 2021 validée en séance du 29 janvier, comme le cadre de référence de la structure du Groupe Réseau à l'échelle du Territoire (en pièce jointe)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la charte du groupe réseau en annexe
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 26 mars 2021,



La Présidente,
Anne LENFANT




THÈMES	<u>CHARTRE DU GROUPE RÉSEAU</u>
<p>Cadre général</p>	<p>LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les projets de loi de finances de l'Etat et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2019 réaffirment le cap du gouvernement : le handicap est une priorité du quinquennat. Cet engagement se concrétise pleinement par des investissements massifs dans l'accompagnement et les solidarités, afin de construire une société plus inclusive et conforter la pleine citoyenneté des personnes. Le gouvernement souhaite résolument favoriser l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans toutes les structures d'accueil pour leur permettre de grandir aux côtés de tous les enfants, dans les mêmes établissements. En 2019 le gouvernement confirme son engagement sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> → scolarisation en milieu ordinaire en construisant l'école inclusive. 12 400 accompagnants supplémentaires seront financés, pour faciliter la scolarisation des enfants handicapés qui nécessitent un accompagnement spécifique. → stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022. Elle a notamment pour objectifs de favoriser le repérage précoce chez l'enfant en bas âge et l'accompagnement des personnes autistes tout au long de leur parcours de vie, à la crèche, à l'école. <p>La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a élaboré et mis en œuvre - depuis 2015- le programme « Accueillir les enfants 0-6 ans, en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques en milieu ordinaire sur le territoire Cœur de Chartreuse », afin de permettre la continuité d'accueil des enfants et de leurs familles et permettre des passerelles avec les différents secteurs de la vie quotidienne des familles.</p> <p>Le groupe Réseau est une instance ressource sur le territoire sur la thématique, constitué par des familles, des professionnel-le-s « petite-enfance » du milieu ordinaire, des professionnel-le-s du milieu spécialisé, des institutions, des réseaux, des collectivités et élu-e-s. Reconnaissance et portage de cette instance par la Vice-présidente et les élu-e-s de la commission Petite Enfance & Solidarités.</p> <p>Il sollicite le Pôle Ressource Handicap Enfance et Jeunesse de l'Isère (PRHEJI), pour son expertise sur la thématique ; également des compétences de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé Rhône-Alpes (IREPS).</p>
<p>Finalité, Objectifs</p>	<p>Les objectifs du groupe sont définis à l'année, renouvelables. Ils sont validés par le groupe Réseau lors de la première séance de travail en début d'année N. Séance d'ouverture 2021 par Madame la vice-présidente à la Petite Enfance & Solidarités, Madame Céline BOURSIER puis proposés et soutenus par la commission Petite Enfance & Solidarités.</p>



<p>Finalité, Objectifs</p>	<p>Pour 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une dynamique de relais d'informations ✓ Se donner les moyens d'accompagner les démarches des parents dont les enfants sont accueillis en milieu ordinaire et faciliter le lien avec le milieu spécialisé, par l'identification d'un référent « handicap » sur le territoire ✓ Favoriser le travail de proximité avec les institutions et partenaires ✓ Créer « une trousse de secours » pour les équipes professionnelles du milieu ordinaire ✓ Recueillir les attentes en matière de formation des professionnel-le-s, organiser le cas échéant ces formations à l'échelle du territoire ✓ Travail à l'ouverture d'un lieu pérennisable dans une temporalité adaptée (espace – temps ; moment etc...) – avec cahier des charges ✓ Elaboration pour les familles d'un listing « ressources » sur site internet CC Cœur de Chartreuse et d'une plaquette d'information : <ul style="list-style-type: none"> * des liens entre familles par le biais du poste de renfort * des institutions * des professionnel-le-s du milieu spécialisé * des professionnel-le-s du milieu ordinaire : accueil mode de garde 0/6 ans, accueil de loisirs 3/6 ans avec ouverture sur la jeunesse 6-12 ans. * des collectivités et élu-e-s ✓ Poursuite de l'expérimentation de « l'outil-livret » des parents-experts pour le suivi de leur enfant en Cœur de Chartreuse auprès de familles du territoire ✓ Elaboration en commun d'un calendrier d'actions, de rencontres, de formation... ✓ Permettre une ouverture des séances « thématiques » à tout public pour enrichir les échanges ✓ Être associé au fonctionnement des malles pédagogiques ✓ Suivre l'évolution et la mise à jour des lois et décrets relatifs à la prise en charge des familles et leurs enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap. ✓ Insertion du Groupe dans un relais ressources – plateforme
<p>Principaux Engagements</p>	<p>L'engagement au sein du groupe Réseau se prend annuellement, au moins pour les trois rencontres du Groupe, pour la durée d'un exercice civil. Il est demandé un engagement sur une année pleine en présentiel : une personne engagée peut se faire remplacer.</p> <p>Nos engagements les uns envers les autres : investissement, tolérance, cohésion et respect, et respect du secret professionnel-confidentialité.</p>
<p>Rôles, Responsabilités Attentes mutuelles, Membres</p>	<p>Nous attendons un investissement équilibré de tous les membres du groupe, de la tolérance les un-e-s envers les autres, de la cohésion entre nous et du respect. Une mauvaise communication et le manque de fil conducteur sont des éléments qui pourraient impacter négativement nos relations de travail.</p> <p>Un accompagnement des familles dans leur parcours.</p> <p>Le groupe s'engage à un portage mutuel sans prosélytisme.</p> <p>Chaque début d'année civile, le groupe Réseau offrira la possibilité à d'autres membres d'intégrer la démarche pour une année ou plus.</p> <p>Le membre d'une structure représente celle-ci et peut donc changer au cours de l'année, sous condition d'avoir transmis les informations du Groupe Réseau pour le suivi et l'engagement sur la démarche.</p>

<p>Evaluation Critères et formalisation</p>	<p>L'atteinte des objectifs sera mesurée tout au long du projet grâce aux différentes rencontres, compte-rendu et productions effectives (évolution de la structuration, ajustements des offres du groupe réseau –formations, conférences, mises à jour plaquette groupe réseau ...)</p> <p>La réussite du fonctionnement collectif se mesurera par l'implication des professionnel-le-s et la poursuite de l'instance ; le nombre de participants ; le nombre de séances ; le nombre de documents distribués etc...</p>
<p>Procédures: <u>Rencontres</u></p>	<p>Le groupe se réunit en présentiel à hauteur de 3 fois par an pour la structuration du groupe. Les rencontres durent 2h. Le lieu de la rencontre pourra varier en fonction de la demande du groupe, et dans le respect mesures sanitaires en vigueur (Covid-19).</p> <p>Les moments de rencontre vont être définis par concertation avec l'outil « Doodle ». Les rencontres seront balisées par un ordre du jour, préparé et envoyé aux participants en amont. Un compte-rendu sera écrit après chaque rencontre, il permettra de garder la trace des décisions. La planification permettra le suivi des actions engagées.</p> <p>Maintien des rencontres par visio-conférence en cas de confinement.</p> <p>Poursuite de la démarche par des actions de formation proposées par le groupe avec un planning prévisionnel chaque année.</p>
<p><u>Co-crédation d'un calendrier d'action</u> (report 2020)</p>	<p>Un calendrier est créé chaque début d'année civile avec les attentes du groupe par : à redéfinir avec le groupe lors de la rencontre N°1</p> <ul style="list-style-type: none"> → Trois rencontres thématiques, ouvertes à tout public : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les neurosciences chez le tout-petit, proposition par ergothérapeute du territoire, Cécile MAGNIN 2. Autisme : échanges (table-ronde) avec membres du Groupe Réseau et partenaires 3. Les DYS : outils, information par APEDYS Isère → Lieu-espace-temps : échanges avec différents intervenants et partenaires → Du partage d'expériences, 5 à 6 séances animées par une psychologue du territoire, Corinne BONET → Formation accompagnées par l'IREPS deux journées de réservées aux membres (en juin 2021, report de 2020) + <u>Quatre demies-journées</u> dates à définir (mercredi ou soirées) → Temps de sensibilisation par des évènements artistiques (spectacle...) → Autre : en construction : réponse avant 20 février
<p><u>Outils</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>fiche ressources</i> - <i>Outil-livret d'accompagnement</i>  <p>Parents-experts de votre enfant à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap</p> <p>une place pour chacun-e !</p> 	<p>Pour les membres du Groupe, une fiche Ressources remplie lors de la rencontre N°1, permet la mise à jour du listing sur le site internet (cf « communication »).</p> <p>Outil facilitateur, de lien pour l'enfant et sa famille sur le territoire Cœur de Chartreuse. Permet le suivi de l'enfant par les « parents-experts » et tous les professionnel-le-s et lieux que l'enfant fréquente.</p> <p>Cet outil a émergé et a été élaboré par les familles et professionnel-le-s investi-e-s lors des partages d'expérience en 2019-2020.</p> <p>Actuellement en expérimentation, il est proposé aux familles volontaires du territoire, le Groupe Réseau permet de faire lien et de valoriser cet outil auprès des familles afin de pouvoir le proposer à l'ensemble du territoire pour la rentrée 2021-2022.</p>

<p><u>Communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>site internet</i> - <i>plaquette famille</i> - <i>logo - slogan</i> - <i>glossaire</i> 	<p>L'outil de communication permettant de regrouper toutes les informations concernant le groupe, est le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse http://coeurdechartreuse.fr/ , rubrique « enfance-jeunesse », onglet « handicap ».</p> <p>Tous les professionnel-le-s et familles investi-e-s dans le groupe, relaient les informations via leur liste de contacts personnels pour ce qui est des évènements du territoire.</p> <p>Une plaquette à destination des familles version 3 (2021) avec la liste non exhaustive des membres du groupe engagés dans le « Réseau ». Chacun-e des membres autorise la publication de ses données sur cette plaquette et sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.</p> <p>Le logo représenté par des enfants sur des ballons avec à l'intérieur les pictogrammes (officiels) représentant la déficience visuelle, la déficience auditive, les troubles du comportement, les allergies, la déficience motrice a été travaillé par le Groupe « communication », sert de base pour toutes communication autour du « handicap » avec pour slogan « UNE PLACE POUR CHACUN-E ». Lorsque les informations proviennent du groupe « Réseau », le logo ci-contre est utilisé.</p> <p>Nous utilisons une mailing-liste pour la transmission des informations : évènements du territoire, rencontres à venir. Un « Doodle » nous sert à planifier ces rencontres. Le groupe autorise la transmission d'informations via cette mailing-liste sur des évènements hors territoire ; en lien avec la thématique de la démarche transmis par des membres investi-e-s dans le groupe Réseau.</p> <p>Visibilité le site internet d'un glossaire avec les différents sigles et abréviations utilisés par les membres du groupe pouvant évoluer à la demande des membres du Réseau.</p>
<p><u>Prise de décision</u></p>	<p>Les décisions se prendront majoritairement par consensus en accord avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.</p> <p>Tous les jalons et les décisions importantes liés à la suite du projet devront être pris de manière collective, validées par la commission Petite Enfance & Solidarités le cas échéant.</p>
<p><u>Conflit</u></p>	<p>En cas de non-respect de la charte un arbitrage collectif est opéré. En cas d'impasse, le groupe fera appel à une tierce personne pour arbitrer (tuteur du groupe : à valider par le groupe en début d'année)</p>
<p>Bilan</p>	<p>Retour régulier du fonctionnement du groupe, révision de la charte chaque année si besoin de modification ou d'ajout.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bilan annuel sur base des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs : document écrit, document audio ou vidéo. → Bilan en fin d'année sur les formations, les rencontres et intervenants extérieurs. → Bilan annuel en Commission Petite Enfance & Solidarités de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, présenté par le Renfort et/ou la coordination Enfance, accompagné d'un membre hors CCCC, au nom du groupe « Réseau ».